

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion du « 18^e Sentiers Gastronomiques » organisé par l'association « Le Cercle St Gérard » le dimanche 25 septembre 2022, l'intérêt de la sécurité publique justifie une réglementation de la circulation et du stationnement ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le dimanche 25 septembre 2022 :

* La circulation de tous les véhicules à moteur est interdite :

- rue du Castel entre la rue des Abeilles la rue Monseigneur Frey
- chemin du lieu-dit Blaenkel, entre la place du Panorama et la rue des Pâquerettes

* Le stationnement est interdit et considéré comme gênant rue du Kilbs côté impair, entre le numéro 1 au carrefour de la rue des Cerisiers et le 19 au carrefour avec la rue de la Fontaine.

Article 2 : L'interdiction de circulation n'est pas applicable aux organisateurs et aux riverains, sous leur responsabilité personnelle, dans la mesure où, par nécessité absolue, ils se voient obligés d'utiliser leur véhicule et ne perturbent pas le bon déroulement des festivités.

Article 3 : Des panneaux « route barrée » seront mis en place par l'association « Le Cercle St Gérard » pour permettre l'application des présentes dispositions :

- rue du Castel au niveau de la rue Monseigneur Frey ainsi qu'au niveau de la rue des Abeilles
- chemin du lieu-dit Blaenkel, au niveau de la place du Panorama et au niveau la rue des Pâquerettes

L'interdiction de stationner sera matérialisée par des panneaux et des banderoles.

Article 4 : Trois rangées de barrières espacées de 1 m seront mises en place aux extrémités de la rue du Castel au niveau de la rue Monseigneur Frey ainsi qu'au niveau de la rue des Abeilles, par l'association « Le Cercle St Gérard »

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Association « Le Cercle St Gérard »
- SDIS 67
- Gendarmerie de ROSHEIM
- Police pluricommunale de Rosheim
- Affichage

Bischoffsheim, le 20/09/2022

Le Maire,
Claude LUTZ

